

# FORMATION OBLIGATOIRE INFLUENZA AVIAIRE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE PALMIPÈDES

## Déroulé

Dans le plan d'éradication de l'influenza aviaire, un volet très important est la mise en place de nouvelles dispositions de biosécurité dans tous les élevages avicoles français. La reprise d'activité suite à l'arrêt des productions à partir du 18 janvier est conditionnée à la bonne appropriation et mise en œuvre de ces mesures de biosécurité. Pour cela, des formations sont rendues obligatoires par l'arrêté de biosécurité du 8/02/2016 et tous les éleveurs de volailles y sont soumis.

Nous vous proposons une formation adaptée à vos élevages fermiers, d'une durée de 7h et répondant aux objectifs définis par l'arrêté. Cette formation, mêlant apports théoriques et mise en pratique, vous permettra de connaître les caractéristiques du virus Influenza aviaire mais également de concevoir votre plan de biosécurité nécessaire pour la remise en production suite au vide sanitaire.

## Programme :

- Les bases scientifiques et les caractéristiques du virus Influenza aviaire : conditions de résistance, de propagation, etc ... ;
- Les obligations réglementaires ;
- Les bonnes pratiques d'hygiène ;
- Conception du plan de biosécurité pour son élevage ;

## Dates, lieux et intervenants

**26 mai 2016**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Adear du Gers - 1 rue Dupont de l'Eure  
32000 Auch

Maria Ruiz Bascaran, vétérinaire (maîtrise et connaissance scientifique sur l'influenza aviaire, connaissance des guides de bonnes pratiques et des arrêtés récents concernant la biosécurité en élevage de volailles)

## Financeur(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 15/05/2016

### Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA  
20€ de caution

### Plus de renseignements

Sandra Filloi-Valero  
adear32@free.fr  
ADEAR Gers  
ADEAR 32  
1 rue Dupont de l'Eure  
32000 AUCH  
32000  
AUCH  
Tel. 05.62.05.30.86